

**INFORMATION AUX PERSONNES
CHERCHANT LEURS COMMANDES
DANS LES LOCAUX DE CE+ SERVICES**

- 1. Respecter les jours et horaires d'ouverture aux ayants-droit.**
- 2. Avoir une carte CE+ Services valide en date et complétée par les noms des personnes dépendant de l'ayant-droit (conjoint et enfants à charge).**
- 3. Seul le titulaire de la carte ou un autre ayant-droit figurant sur la carte (conjoint) est habilité à retirer les commandes ou acheter de la billetterie en nos locaux. La présentation de la carte valide (cf. point 2) et d'une pièce d'identité correspondant au nom figurant sur la carte CE+ est obligatoire.**

Le non-respect de ces conditions entraînera un refus de remettre la ou les commandes et ce, sans contestation possible.

